

Le Directeur général



N° 0186

DGD/DRCI/BRD/ptg

Dakar, le

17 JAN 2017

DSID

NOTE DE SERVICE

DIRECTION DES SYSTEMES
INFORMATIQUES DOUANIERS

17 JAN. 2017

ORDINAIRE

N°

0200

A Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes Informatiques douaniers.
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation.
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.

OBJET : Gel des importations de carottes 2016.

Références :

- décret n° 2010-891 du 30 juin 2010, portant Cadre national de Commercialisation des productions agricoles ;
- lettre-circulaire n° 003/MCSICPPLME/ARM/SP du 05 janvier 2017.

Je porte à votre connaissance que, conformément à la lettre circulaire de l'Agence de Régulation des marchés (ARM) rappelée en référence, les importations de carottes sont gelées depuis le **lundi 09 janvier 2017**, pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de la carotte locale.

A cet effet, je vous engage à inviter les agents placés sous votre autorité, notamment ceux chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure.

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente note de service.

Vous voudrez bien en assurer une large diffusion et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.



Papa Ousmane GUEYE